



Conseil d'administration du GIP Littoral

du 07 juillet 2026

Rapport n°26.09 CA

Perspectives d'évolution de la démarche ADS – Vers des projets d'adaptation des territoires littoraux

La démarche ADS, lancée par le GIP Littoral au début des années 2010, a permis d'accompagner 17 démarches sur 22 communes littorales et de générer d'importants investissements de réaménagement et d'adaptation. L'évaluation du dispositif montre toutefois la **nécessité de mieux intégrer les enjeux fonciers, d'habitat, de recomposition spatiale et les filières économiques maritimes au-delà du seul tourisme balnéaire.**

Certains territoires se reconnaissent peu dans la notion de « station », jugée trop restrictive, et les acteurs économiques sont insuffisamment associés aux démarches. Il est proposé de mieux articuler les ADS avec les stratégies locales de gestion du trait de côte et les projets de recomposition spatiale afin d'accompagner les trajectoires d'adaptation à long terme.

Pour les futures démarches, il est proposé de renforcer la concertation, de mobiliser de nouvelles expertises (habitat, économie, montage opérationnel, juridique) et de revoir le dossier type de candidature. Il est enfin proposé de renommer le dispositif « Projet d'adaptation des territoires littoraux ».

1 | Contexte général Démarche ADS

1.1 | Historique de la démarche

La démarche d'**Aménagement Durable des Stations et territoires touristiques littoraux (ADS)** a été initiée au début des années 2010 par le GIP Littoral à la suite de la réalisation de l'Etude Prospective sur le tourisme (2012). L'objectif initial était de construire une vision partagée et de doter les collectivités d'outils opérationnels pour accompagner la requalification des stations historiques de la MIACA et plus globalement l'ensemble des territoires littoraux soumis aux enjeux d'adaptation sur le plan climatique, environnemental, urbain et sociétal, en intégrant des principes d'aménagement et de gestion durable.

La démarche prend une forme concrète en 2013 avec le lancement d'un premier appel à candidatures, permettant de sélectionner trois territoires pilotes. Cette phase expérimentale vise alors à tester une méthode d'accompagnement reposant sur un diagnostic territorial approfondi, suivi de l'élaboration d'une stratégie d'aménagement à court, moyen et long terme. À partir de 2015, le déploiement de la démarche ADS s'est progressivement étendu. Elle devient alors un dispositif structurant pour les collectivités littorales de Nouvelle-Aquitaine, articulé autour de deux grandes étapes : un diagnostic global du territoire, puis la définition d'une feuille de route opérationnelle. Cette approche intégrée permet de croiser les enjeux d'urbanisme, de tourisme, de mobilités et d'environnement, afin de construire des stratégies territoriales durables et adaptées aux spécificités locales.

Entre 2015 et 2020, la démarche connaît une montée en puissance significative, avec un nombre croissant de territoires engagés (17 démarches engagées représentant 22 communes). Elle s'inscrit dans une dynamique régionale plus large de planification et de gestion du littoral, notamment à travers la stratégie « Littoral 2030 » portée par le GIP Littoral. En 2022, une évaluation du dispositif est engagée afin d'analyser les résultats du dispositif et d'identifier ses marges d'amélioration. Les résultats de cette évaluation mettent en évidence une forte mobilisation des collectivités et des investissements importants sur les territoires (10Md'€ de réinvestissement en moyenne chaque année), et soulignent certains enjeux qui se sont intensifiés, notamment sur le plan du foncier, de l'habitat, de l'économie locale ou de la prise en compte des risques littoraux.

1.2 | Dimension opérationnelle de la démarche

La démarche évolue vers une dimension plus opérationnelle en 2020, avec un renforcement de l'accompagnement technique des territoires par le GIP et une volonté d'accélérer la mise en œuvre des projets. Elle continue d'être mise en œuvre à de nouvelles collectivités et s'inscrit pleinement dans les politiques d'adaptation du littoral au changement climatique. Ce sont environ 10M d'€ par an qui sont réinvestis sur les territoires littoraux principalement sur le réaménagement d'espaces publics, de secteurs de plages, d'actions en faveur de la mobilité ou encore sur des projets de recomposition spatiale. La liste des opérations est fournie en annexe.

2 | Actualisation de l'évaluation de la démarche ADS

La démarche ADS constitue un outil à disposition des collectivités du littoral de Nouvelle-Aquitaine leur permettant d'être accompagnées dans leurs transitions. Toutefois, dans un contexte de renouvellement de certaines équipes municipales, d'intensification des enjeux climatiques et de prise en compte des spécificités locales des territoires (insularité, filières économiques liées à la mer, etc.), il semble nécessaire d'engager une réflexion sur l'adaptation et l'évolution du cadre proposé.

2.1 | Le manque d'appropriation des démarches ADS sur une partie du territoire littoral

Lors de l'évaluation de la démarche ADS réalisée en 2022, plusieurs prises de contact avaient été engagées sur les territoires de la Charente-Maritime. Quatre ans plus tard, le bilan est mitigé : si les territoires de l'Agglomération Royan Atlantique se sont pleinement appropriés la démarche, ce n'est pas le cas des autres territoires du département, ni de l'intérieur du Bassin d'Arcachon.

Ces territoires présentent des caractéristiques communes : des enjeux moins centrés sur le tourisme balnéaire et une occupation de l'espace marquée par la présence d'autres activités économiques, comme la conchyliculture, la plaisance ou encore le maritime. Dans ce contexte, la démarche ADS peut apparaître comme peu adaptée, car perçue comme trop orientée autour de la notion de « station balnéaire ». Les filières de l'économie maritime en Nouvelle-Aquitaine représentent un poids économique majeur et structurent fortement le littoral, notamment en Charente-Maritime.

Pourtant, elles restent insuffisamment intégrées aux démarches ADS, alors même qu'elles constituent des piliers économiques, identitaires et paysagers. Il apparaît donc nécessaire de mieux les prendre en compte, au même titre que la filière touristique.

Malgré la souplesse qu'offre la démarche ADS, l'intitulé même de « station » peut constituer un frein à l'engagement, en particulier pour des territoires qui ne se reconnaissent pas dans cette terminologie.

2.2 | Améliorer la prise en compte des activités et modèles économiques des territoires

Qu'il s'agisse des activités maritimes ou touristiques, un constat récurrent émerge : la difficulté à intégrer pleinement les différentes filières économiques et leurs acteurs dès la phase de candidature des démarches ADS. Les cadres de concertation prévus doivent être renforcés – notamment en intégrant des temps d'échange dédiés.

L'expertise touristique, bien que présente dans la majorité des études ADS, soulève également certaines limites. Les prestataires intégrés aux équipes pluridisciplinaires peinent parfois à identifier leur valeur ajoutée au-delà des diagnostics territoriaux, et à répondre aux interrogations concrètes des territoires : quelle offre commerciale et économique développer en cohérence avec le projet de territoire ? Sur quels secteurs conforter l'activité commerciale ? Comment soutenir un modèle touristique à la fois durable et créateur de valeur ? Et en direction de quelles clientèles ? Quels équilibres à rechercher entre économie saisonnière, étalement de la saison et fréquentation soutenable ?

Pour répondre à ces enjeux, une piste consiste à mobiliser des expertises ciblées, dont le rôle serait moins de produire des analyses que d'animer une réflexion stratégique et concertée.

2.3 | Démarche ADS et Recomposition spatiale

L'évaluation intermédiaire de la feuille de route « Littoral 2030 » a mis en évidence la nécessité de rechercher une meilleure articulation entre les actions conduites dans le cadre des stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) et les démarches d'aménagement durable.

Aujourd'hui compte tenu du fait que tous les territoires néo-aquitains concernés par l'érosion sont couverts par une SLGBC, il convient de s'assurer de la cohérence entre les modes de gestion et les projets d'aménagement. Cela se traduit par une prise en compte des modes de gestion adoptés (lutte active / lutte souple / repli) et de la temporalité qu'ils impliquent pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et d'adaptation du territoire. A l'inverse la mise en œuvre d'un projet d'aménagement peut conduire à une révision du mode de gestion adopté initialement dans la stratégie locale (exemple : lutte active souple vers relocalisation).

La refonte et l'actualisation du Guide de l'action locale, actuellement en cours, doit y contribuer. L'affichage clair de l'intérêt de conduire les réflexions dans le cadre des démarches d'aménagement durable des plages (pour les secteurs concernés) ainsi que des démarches d'aménagement durable des stations (dès lors que les enjeux concernés par la relocalisation ne sont pas isolés), dans l'axe 5 « Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens » des stratégies locales, est une manière d'y parvenir.

Enfin, dans le cadre de la feuille de route « recomposition » du GIP Littoral, plusieurs entretiens menés auprès des territoires et des bureaux d'études ont fait émerger un constat partagé :

- l'absence de méthodologie concernant les études dites de recomposition,
- le cadre ADS a été conçu pour permettre l'élaboration de plans guides phasés et sectorisés, similaires au livrable attendu des études de recomposition. Par ailleurs, ces démarches permettent d'appréhender les conditions de mise en œuvre opérationnelles et réglementaires des projets, condition indispensable à la réussite des études de recomposition.

La démarche ADS constitue en effet un cadre pertinent pour appréhender ces sujets complexes : elle permet de croiser les thématiques, d'intégrer différentes temporalités et de hiérarchiser les actions. Néanmoins, la démarche ADS n'a pas été initialement conçue pour traiter spécifiquement les enjeux de recomposition.

Les démarches les plus récentes, notamment dans le cadre des PPA à Lacanau ou à Saint-Jean-de-Luz, confirment cette tendance. L'absence de méthode unique pour mener une étude de recomposition n'est pas problématique, mais génère néanmoins des difficultés pour les territoires et leurs bureaux d'études : des coûts d'études difficiles à anticiper, des démarches complexes à mener à leur terme du fait notamment de cahiers des charges très larges, impliquant parfois des réorientations en cours d'étude, et la mobilisation d'équipes nombreuses, composées de multiples prestataires, qui peuvent rencontrer des difficultés de positionnement. Les membres du GIP Littoral ont toutefois exprimé leur volonté de ne pas créer un nouveau cadre d'intervention spécifique aux études de recomposition, et envisagent de s'appuyer davantage sur la démarche ADS, en capitalisant notamment sur le travail amont d'identification et de hiérarchisation des enjeux (diagnostic).

Afin d'intégrer pleinement ces enjeux de recomposition, certaines évolutions du cadre ADS apparaissent ainsi nécessaires. Il s'agira notamment de renforcer les expertises sur des questions de montage opérationnel complexe et les questions juridiques, mais aussi de préciser les temporalités attendues (10-15 ans pour la feuille de route opérationnelle / + 30 ans pour engager une trajectoire d'adaptation du territoire).

2.4 | Vers des ADS 2^{ème} génération

À l'instar des SLGBC, la question des suites à donner aux démarches ADS se pose aujourd'hui. Les feuilles de route ADS s'inscrivent dans des temporalités de 10 à 15 ans – et la plupart sont encore en cours de mise en œuvre.

Toutefois, la commune de Lacanau a récemment sollicité le GIP Littoral pour engager une nouvelle phase, sous la forme d'un « ADS 2 ». Dans ce cas précis, si la feuille de route ADS 1 n'est pas entièrement achevée, l'ensemble des actions est désormais engagé en phase opérationnelle et devrait être réalisé dans un délai de deux ans. La démarche engagée par la commune vise donc à anticiper les suites à donner et à se projeter dans une nouvelle étape.

Cette sollicitation est étroitement liée aux réflexions menées dans le cadre de l'étude de recomposition à horizon 2100, qui ont mis en évidence la nécessité, pour la commune, d'actualiser son projet de territoire – en particulier sur les questions d'habitat, ainsi que sur les modèles touristique et commercial.

3 | Pistes d'évolution de la démarche ADS et propositions

Au préalable, il est rappelé que les invariants aujourd'hui portés par la démarche ADS ne sont pas remis en question : l'élaboration d'une démarche ADS se construit de manière partenariale, sur la base d'une volonté locale, et permet de croiser les multiples enjeux auxquels sont confrontés les territoires littoraux (impact des évolutions climatiques, environnementales, paysagères, sociétales, urbaines, en matière de mobilité, etc.).

Même si le cadre et les instances de gouvernance liés aux démarches ADS sont suffisamment souples pour intégrer la plupart des propositions d'amélioration méthodologiques au fil de l'eau, le GIP Littoral souhaite attirer l'attention de ses membres sur les propositions suivantes :

- Pour les nouvelles candidatures et les « ADS » de 2^{ème} génération :
 - Prévoir une refonte du dossier de candidature afin de faire ressortir, aux côtés des invariants propres à chaque réflexion, les enjeux moins pris en compte sur les

premières démarches ADS (foncier, habitat, filières économiques locales, recomposition spatiale)

- Conforter les temps de concertation et d'échange entre les différents acteurs dont les acteurs économiques des territoires
- Identifier de nouvelles expertises pouvant être mobilisées dans le cadre de groupement ou comme apport plus stratégique aux côtés de mandataires « aménageur »
- Pour les suites opérationnelles des démarches ADS : lors des études complémentaires conduites post ADS, favoriser des déclinaisons avec des expertises spécifiques : habitat / filières économiques / montage opérationnel...

Les évolutions proposées amènent à questionner la dénomination du dispositif, notamment pour gommer le terme de « station » au profit d'une dénomination plus large qui, au regard de l'ouverture thématique souhaitée sur le volet maritime et la prise en compte plus globale de l'impact du changement climatique, pourraient amener à parler de « **Projet d'adaptation des territoires littoraux** ». Cette dénomination fera l'objet d'échanges pendant les 2 prochains mois avant de l'adopter définitivement.

Henri SABAROT



Président du GIP Littoral

Conseil d'administration du GIP Littoral du 7 juillet 2026

Projet de Délibération n°26.09 CA

Perspectives d'évolution de la démarche ADS – Vers des projets d'adaptation des territoires littoraux

Le Conseil d'administration,

APPROUVE les évolutions proposées à la démarche ADS

VALIDE le changement de dénomination de la démarche : « Projet d'adaptation des territoires littoraux »

Henri SABAROT

Président du Conseil d'administration du GIP Littoral

Annexe - Opérations conduites dans le cadre de démarches ADS depuis 2015

Démarche ADS (Année fin étude)	Principales opérationnelles issues de la feuille de route ADS	Montants engagés
Bidart 2015	Voie Verte (2018), Concertation, Renaturation Prairie Uhabia (2025) ...	5.3 M €
Audenge 2015	Continuités cyclables Port + Vélodyssée, modernisation Camping le Braou, Sauvegarde du Château de Certes et recherche d'investisseurs ...	1.9 M €
Mimizan 2015	Tour du lac (PDIPR), Engagement dans une démarche de réaménagement des plages	0.48 M €
Lacanau 2017	Connexions cyclables, schéma des mobilités, Navettes, Pôle d'échange multimodal, réaménagement Allées Ortal, Place Rouge et Renaturation du Front de mer Sud ...	16.7 M €
Seignosse 2017	Plage du Penon, Réaménagement plage des Bourdaines et ses abords, AMO puis MOE Cœur du Penon, Valorisation point nature Etang Blanc...	10.8 M €
Soustons / 2018	Réaménagement plage lacustre, réflexion sur plage océane	2 M €
Moliets-et-Maâ 2018	Réaménagement du cœur de station, connexion bourg-plage, étude habitat touristique et saisonnier ...	3.7 M €
Montalivet 2023	Démarche en stand by	0 M €
Carcans-Hourtin 2019	Réaménagement place de Maubuisson, relance étude plage centrale, étude piste cyclable la gracieuse ...	2 M €
Guethary-Saint Jean de Luz / 2020	SJL : Réaménagement secteur Erromardie, relance étude recomposition ; Guethary : plan de circulation, renaturation place Belvédère	3.4 M €
Saint Palais sur Mer 2022	Requalification Avenue Grande Côte, étude aménagement centre-ville	4.4 M €
Nord Médoc 2022	AMO Pointe Nord Médoc, étude plan plage du Gulp, acquisition du fort de Grave	0.5 M €
Lège Cap Ferret 2023	Intégration principes d'aménagement durable dans politiques publiques	0 M €
Biscarrosse / 2023	Etude plages lacustres, schéma des mobilités, renaturation et réaménagement plage nord ...	0.9 M €
Les Mathes La Palmyre / 2023	Démarche en stand by	0 M €
Saint Georges de Didonne / 2024	Schéma des mobilités	0.1 M €
La Tremblade / 2024	Réaménagement du secteur Embellie et Galon d'Or	0.7 M €

Maj Rapport évaluation intermédiaire et évaluation ADS (traitement tableur financier – mars 2026)